



# Résultats obtenus par le SM-TE suite à ses actions au service des salariés

## Sections RENAULT

N° 92 15 octobre 2018

Les élections qui approchent mettront en place les CSE (Comité Social et Economique) dans l'ensemble des sites Renault. Le syndicat SM-TE est un des six négociateurs des protocoles d'accords préélectorales pour Guyancourt-Aubevoys et sans oublier Cléon, Sandouville, Choisy-le-Roy, Cergy (DLPA). Lors de nos déplacements, de nombreux salariés qui nous suivent ont demandé à mieux connaître notre syndicat qui a fait son apparition au Technocentre en 2014 (soit après les dernières élections de 2013) et qui présentera des listes de candidats aux suffrages des électeurs partout où cela sera possible.

### **Voici les principaux résultats obtenus qui illustrent l'activité et le positionnement du SM-TE :**

#### **Nouveau contexte législatif :**

Les lois travail de 2016 (El Khomri) et de 2017 (ordonnances Macron) ont accéléré le détricotage des droits des travailleurs. Avec ces « réformes », le salarié français est devenu encore plus fragilisé et précarisé. Le nouveau code du travail est réécrit par les DRH des grands groupes pour faciliter le travail des DRH des grands groupes.

Si le droit social subsiste (encore), il est très fortement déséquilibré en faveur de l'employeur : les syndicats, contre-pouvoirs individuels et collectifs, étant désormais confinés au rôle de faire-valoir (dans le meilleur des cas, le plus souvent « partenaires » de l'employeur sous contrôle de la DRH).

Circonstance aggravante, les entreprises ne peuvent pas s'empêcher de quasiment imposer à leurs syndicats leurs financements les mettant ainsi sous leur dépendance. Trop nombreux sont les syndicats qui sont affaiblis par la désyndicalisation qui frappe toute la France et qui ont bien du mal à résister à tant de « bienveillance ».

C'est aussi pour sortir de cette situation équivoque que le SM-TE a été créé.

#### **L'activité du Département juridique du SM-TE :**

Le SM-TE agit pour faire respecter les droits de la communauté de travail : le Département juridique intervient en soutien de salariés en difficultés. Faire respecter les droits, c'est faire appliquer la loi et, si nécessaire, saisir la Justice. Et lorsqu'un tribunal viole la loi, aller en Cassation. C'est ainsi que le *Rapport d'activité 2017 du SM-TE* qui vient d'être publié rend compte des actions suivantes :

##### **1) Aboutissement de la bataille des ex-Nortel Networks SA de Chateaufort**

Souvenons-nous : en juillet 2009, les 500 salariés de *Nortel Networks S.A.* (NNSA) du site de Chateaufort dans les Yvelines, filiale du groupe canadien Nortel Networks (dont la majorité des cadres dans le domaine de la recherche et du développement en télécommunication), défrayent la chronique en menaçant de faire sauter des bonbonnes de gaz pour médiatiser leur grève contre un plan de licenciement indemnisé *a minima*. Ce conflit a été déclenché à la suite de l'annonce de la mise en liquidation judiciaire en mai 2009 de la filiale française de l'équipementier en communication qui a entraîné leurs licenciements et la disparition du site.

Ces anciens salariés ont obtenu satisfaction en septembre 2017 en percevant, enfin, les indemnités prévues par un accord de fin de conflit. Ceci, après 8 années de bataille juridique acharnée et un train de procédures devant les tribunaux : prud'hommes, tribunal de commerce, cour d'appel, cour de cassation, menées par David Métin avocat et François Joly secrétaire de la section SM-TE Nortel, avec l'appui du Département juridique du SM-TE.

Ainsi, 250 millions d'euros ont été versés par la liquidation canadienne du groupe Nortel au profit de NNSA dont 32 millions d'euros ont été négociés pour être distribués aux 500 ex salariés de Nortel.

Le syndicat SM-TE, fort de son expérience d'accompagnement des ex-NNSA, de ses juristes et avocats, est prêt à en faire bénéficier tout collectif de salariés désireux de se préparer à affronter des situations analogues, situations qui risquent de se présenter à l'avenir d'autant plus que les évolutions récentes de la législation française en matière de droit du travail et des règles commerciales d'insolvabilité et de faillite ne vont pas dans le sens de la protection du travailleur.

## 2) Le SM-TE a obtenu deux arrêts de la Cour de Cassation en faveur des salariés qu'il défendait :

La Cour a cassé un jugement rendu par le *Tribunal d'Instance de Sens* qui donnait raison à un employeur d'avoir dénié au SM-TE la capacité de négocier un protocole d'accord préélectoral et de pouvoir présenter des candidats.

L'Arrêt précise que : « **le refus de négocier [de l'employeur] avec une organisation syndicale intéressée au sens de cette disposition entraîne en lui-même l'annulation des élections** ».

La Cour a cassé un jugement rendu par le *Tribunal d'Instance de Versailles* qui donnait raison à Peugeot Citroën Automobiles qui demandait l'annulation de la désignation d'un représentant syndical SM-TE au niveau de l'entreprise.

L'Arrêt précise que : « **un syndicat non représentatif peut choisir de désigner un représentant de la section syndicale (RSS) pour l'ensemble de l'entreprise plutôt que de désigner un tel représentant dans le cadre des établissements où sont implantés des comités d'établissements** ».

Ces deux arrêts sont publiés sur notre site :

<http://www.travaillonsensemble.org/d03-juridique/d03-juridique-contenu.htm>

Retrouvez le « **Rapport d'Activité 2017** » approuvé par l'AG du SM-TE du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

[http://www.travaillonsensemble.org/d04-ag/2018/images/SM-TE\\_RA\\_AG\\_du\\_01-06-2018\\_approuve.pdf](http://www.travaillonsensemble.org/d04-ag/2018/images/SM-TE_RA_AG_du_01-06-2018_approuve.pdf)

## **En vue des élections de fin 2018 qui donneront l'occasion de renouveler la représentation du personnel et la représentation syndicale chez Renault**

1) Je me porte candidat ou candidate du syndicat SM-TE aux élections professionnelles du CSE,

soit dans le but d'être élu(e) avec le SM-TE  soit pour compléter les listes du SM-TE à titre de soutien

2) Je souhaite rencontrer un responsable du syndicat SM-TE

3) Je communique mon adresse mail personnelle pour me tenir informé(e) des positions et actions du SM-TE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Mail personnel : \_\_\_\_\_

**A retourner à : [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)**

## **Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre du SM-TE**

**Rejoignez le syndicat SM-TE qui s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et qui s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.**

**Bulletin d'adhésion et de soutien :** [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

**Siège social :** 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

**Contact :** 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org)